

2022-2026 : 5 ans

Contrat local de santé
Conseil local de santé mentale
Annonay Rhône Agglo



1. Préambule

Le Contrat local de santé, un outil de réduction des inégalités de santé

Le CLS est un outil innovant de lutte contre les inégalités sociales, territoriales et environnementales de santé introduit par la Loi Hôpital, Patients, Santé et Territoires (HPST) du 21 juillet 2009 et réaffirmé par la Loi de Modernisation du Système de Santé (LMSS) du 26 janvier 2016.

Un CLS a pour objectif de soutenir les dynamiques locales de santé sur des territoires de proximité urbains et ruraux afin de :

- réduire les inégalités sociales de santé et d'accès aux soins sur le territoire,
- permettre l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme de santé adapté aux spécificités du territoire couvert par le CLS,
- mettre en place des actions concrètes portant sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social.

Le CLS permet de fixer collectivement des priorités en associant élus, professionnels, décideurs institutionnels et habitants.

Le CLS, c'est quoi ?

- une démarche « contractuelle, partenariale et intersectorielle » associant : des partenaires signataires (à minima Collectivité territoriale, ARS, – et selon les territoires Préfecture, Conseil départemental, CPAM et établissements de santé), des acteurs du champ sanitaire et des autres politiques publiques impactant favorablement la santé (éducation, logement, habitat...), des habitants,
- une démarche « territoriale » mise en œuvre sur un territoire de proximité (commune, EPCI),
- une « démarche-projet » structurée autour d'un diagnostic local de santé partagé, de l'élaboration d'un plan d'action et de modalités de suivi et d'évaluation,
- une approche « globale » de la santé portant sur la prévention, l'accès aux soins, l'accompagnement médico-social et les déterminants sociaux de la santé.

Le Conseil Local de santé mentale, volet santé mentale du CLS

Si le CLS comporte un axe autour de la santé mentale, celui-ci peut se traduire par la mise en place d'un Conseil Local de Santé Mentale, outil de démocratie sanitaire et levier essentiel pour une politique décloisonnée de santé mentale et d'inclusion inscrit dans la loi de Modernisation du Système de Santé (LMSS) du 26 janvier 2016.

Un CLSM est un espace de concertation et de coordination entre les élus, la psychiatrie, les représentants des usagers, les aidants et l'ensemble des professionnels du territoire. Il a pour objectif de définir et mettre en œuvre des politiques locales et des actions permettant l'amélioration de la santé mentale des populations concernées. Ses objectifs sont autour de :

- l'accès aux soins psychiatrique et la continuité des soins,
- l'insertion sociale, l'autonomie et la citoyenneté des usagers,
- la lutte contre la stigmatisation,
- l'information et la promotion en santé mentale.

2. Sommaire

Table des matières

1. Préambule	1
2. Sommaire	2
3. Contexte et enjeux du contrat	3
a. Présentation du territoire	
b. Principaux constats issus du diagnostic local de santé et du travail préparatoire	
<i>I. Les problématiques transversales</i>	
<i>II. Les points de vigilance par tranches d'âges</i>	
c. Axes stratégiques prioritaires	
4. Contrat local de santé et conseil local de santé mentale.....	9
a. Champ du contrat	
b. Objet du contrat et engagement des signataire	
c. Durée, suivi et évaluation	
5. Signataires	11
6. Annexes : fiches action	12

3. Contexte et enjeux du contrat

a. Présentation du territoire

Annonay Rhône Agglo est une communauté d'agglomération française située dans le département de l'Ardèche, en région Auvergne-Rhône-Alpes. Elle regroupe 29 communes pour 49 960 habitants en 2019 : Annonay, Ardoix, Bogy, Boulieu-lès-Annonay, Brossainc, Charnas, Colombier Le Cardinal, Davezieux, Félines, Le Monestier, Limony, Peaugres, Quintenas, Roiffieux, Saint Jacques d'Atticieux, Saint Julien Vocance, Saint-Clair, Saint-Cyr, Saint-Désirat, Saint-Marcel-lès-Annonay, Savas, Serrières, Talencieux, Thorrenc, Vanosc, Vernosc-lès-Annonay, Villevocance, Vinzieux, Vocance. Annonay, ville centre de l'agglomération est la commune la peuplée d'Ardèche avec 16 288 habitants en 2018.

Annonay Rhône Agglo est un carrefour de routes commerciales : de la vallée du Rhône à la région de Saint-Étienne (sens est-ouest), et de la région lyonnaise au sud du Massif central (sens nord-sud). La commune est située au pied des monts du Vivarais, au contact de régions aux reliefs très différents, à 75 kilomètres de Lyon, à 53 kilomètres de Valence et 45 kilomètres de Saint-Étienne.



En 2016, la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Annonay a souhaité mener une réflexion sur l'état de santé et les besoins de la population, en matière d'accès aux ressources de santé et de prévention au sein du territoire afin de maintenir et développer une offre de santé adaptée et de qualité. C'est dans ce cadre qu'une démarche santé s'est développée, avec le soutien de l'Agence régionale de santé (ARS), mais aussi une réflexion plus globale sur le rôle du territoire en matière de santé. Ainsi, un diagnostic local de santé a été réalisé en 2017 par l'Observatoire Régional de Santé. Ces données ont été complétées et actualisées par l'analyse des besoins sociaux et le portait social de territoire réalisée en 2021 par la collectivité et la CAF.

b. Principaux constats issus du diagnostic local de santé et du travail préparatoire

I. *Les problématiques transversales*

- Problèmes d'accès aux soins

Le diagnostic local de santé a mis en avant une densité de médecins généralistes et d'autres professionnels de santé sur la communauté d'agglomération du bassin d'Annonay inférieure à celles de l'Ardèche et de Rhône Alpes. Ces éléments ont été actualisés en 2020 et font apparaître une démographie médicale et de professionnels de santé (dentistes, pédiatres, neurologues, pneumologues, kinésithérapeutes, orthophonistes...) qui s'est dégradée.

Les professionnels rencontrés ont tous souligné la pénurie de médecins généralistes et spécialistes sur le territoire. Certains médecins refusent de nouveaux patients et les délais de rendez-vous s'allongent. Ce constat va s'accroître dans les années à venir car la part de médecins âgés de plus de 55 ans est élevée. Les médecins seront nombreux à partir à la retraite d'ici quelques années et ils ne seront pas forcément remplacés.

Depuis 2017, date du diagnostic local de santé, nous constatons une baisse du nombre de médecins généralistes. Ils sont actuellement 30,5 praticiens pour 48 528 habitants, soit 62.8 praticiens pour 100 000 habitants, densité plus faible en comparaison aux autres communautés de communes et d'agglomération du Département.

- Précarité/Santé

Les données quantitatives du diagnostic de santé ont souligné la présence de populations précaires, tendance confirmée par les données recensées lors du portrait social de la CAF en 2019 :

- Parmi la population allocataire (CAF), plus d'une famille sur 4 monoparentale avec une plus forte précarité (58,3% des familles),
- 55,4% des allocataires (CAF) du territoire ont un quotient familial inférieur à 750 et peuvent donc prétendre aux aides financières du service social de la CAF ; 14,9% des allocataires ne passent le seuil de bas revenus que grâce aux prestations (foyers dits « fragiles »),
- Un cumul de difficultés à Annonay : un taux de pauvreté importante (20 % des foyers en dessous du seuil de pauvreté, 33 % chez les jeunes de moins de 30 ans et 49 % dans la zone en quartier prioritaire) et 9 % de la population sont bénéficiaires du RSA.

A noter de plus que l'indice de défavorisation sociale est relativement élevé sur plusieurs communes du territoire et que le taux de patients couverts par la complémentaire santé solidaire est de 13,1% sur Annonay, alors qu'ils représentent 7,8% en Ardèche et 8,4 en Auvergne Rhône Alpes.

Il est aujourd'hui reconnu que la précarité a un impact négatif sur l'état de santé des populations. Face à ce constat, différentes ressources sont très actives sur la commune d'Annonay depuis des années afin que les populations modestes et précaires puissent avoir un accès facilité aux soins : CCAS, EMPP, Collectif 31, la PASS, Addiction France, associations caritatives humanitaires, le réseau santé précarité, médiateur santé etc... Tous les professionnels s'accordent à dire que le maillage créé par les diverses structures et associations en présence, s'il ne résout pas toutes les difficultés, facilite l'aide aux personnes les plus précaires.

Malgré l'ensemble de ces dispositifs et la synergie existante, de multiples freins à l'accès aux soins sont encore recensés :

- Le recours aux médecins généralistes reste encore difficile.
- Certains médecins spécialistes sur la commune d'Annonay refusent de prendre en charge les personnes bénéficiaires de la CSS.
- Le manque d'information et le problème de repérage des différentes ressources locales perdurent aussi bien pour le public que pour les professionnels.

- Problématiques de santé

Différents indicateurs mettent en lumière les problématiques de santé :

- cancer
- maladies cardio-vasculaires
- diabète
- santé mentale
- maladies respiratoires

II. Les points de vigilance par public

- Les habitants du quartier prioritaire « Haut de ville »

Le quartier « Les Hauts de Ville » de la commune d'Annonay a été classé parmi ceux bénéficiant de la politique de la Ville, constituant ainsi la reconnaissance par l'Etat des difficultés que rencontre le quartier « Les Hauts de Ville » en termes de pauvreté ou encore de chômage.

Au recensement de 2013, le quartier des Hauts de ville comptait 1 822 habitants. Au regard du reste de la commune d'Annonay et de la région, quelques indicateurs alertent sur l'accès aux soins pour ces habitants :

- un taux de bénéficiaires à la complémentaire santé solidaire de 2 à 3 fois plus importants
- un taux d'affiliés ayant déclaré un médecin traitant plus bas
- un taux de recours aux autres professionnels de santé plus bas (orthodontistes, orthophonistes, psychiatres...)
- un taux d'affection longue durée plus élevé
- moins de bénéficiaires des programmes de prévention

- Les enfants

Les ressources de soin et de prévention du territoire pour les enfants en bas-âge sont bien repérées et utilisées par les habitants du territoire. Plusieurs réseaux « petite enfance » existent sur le territoire qui soulignent la synergie existante parmi les partenaires.

Malgré les ressources en présence des difficultés d'accès aux soins sont repérées du fait d'un manque de praticiens libéraux (pédopsychiatres, pédiatres, dentistes, orthophonistes...). Par ailleurs, les services de PMI sont aujourd'hui excentrés dans le Nord de la commune d'Annonay, des permanences vont se mettre en place en 2022 sur le pôle Petite enfance de l'agglomération situé au centre-ville d'Annonay.

Les jeunes enfants sont globalement en bonne santé, néanmoins les professionnels rencontrés repèrent de plus en plus des troubles du langage.

D'autres problématiques sont également identifiées, qui semblent plus fréquentes dans les familles cumulant des fragilités socio-économiques et des difficultés éducatives : augmentation des troubles du comportement chez des enfants en lien avec des difficultés parentales (troubles de la relation mère-enfant, carences éducatives). Plusieurs lieux d'accueil parents enfants existent sur le territoire (La Farendole, Parentibulle, AGIPE...) mais cette offre est insuffisante d'après l'ensemble des professionnels rencontrés, eu égard aux besoins de la population.

Enfin, il est repéré le besoin de renforcement des compétences langagières et d'accompagnement des troubles du comportement et des usages des écrans.

- Les adolescents et les jeunes

Dans la continuité des constats effectués pour les enfants, les professionnels repèrent chez une partie des adolescents et jeunes, et plus fréquemment chez les jeunes issus de familles précaires, des troubles du comportement, un mal-être, et une problématique de décrochage scolaire. Le manque de ressources dédiées à la santé des jeunes en matière de prévention, d'écoute et de soutien psychologique est pointé par de nombreux acteurs du territoire ainsi que des problématiques d'accès aux soins de manière plus générale.

Au niveau de la santé sexuelle et de l'éducation à la sexualité, après le déménagement des locaux du CPEF, la file active des mineurs a diminué de presque 50%, alors que le taux de recours à des examens gynécologiques est particulièrement bas chez les jeunes filles à Annonay.

Pour les adolescents qui présentent des troubles psychiques, notamment ceux pour qui cela entraîne une déscolarisation voire une désocialisation, il n'existe pas d'alternative à l'hospitalisation et de possibilité de soins séquentiels pour les adolescents, alors que le taux d'hospitalisation pour des troubles mentaux est particulièrement élevé en comparaison avec les autres territoires de la région. Un projet de Maison des adolescents est en cours de création. Autre élément constaté par les professionnels : la méconnaissance chez les jeunes des droits et des ressources sanitaires en présence.

Enfin, des problématiques d'addictions sont repérées : alcool, cannabis, jeux vidéo.

- Les adultes

Les professionnels constatent chez les adultes l'augmentation de la souffrance psychique en lien avec la précarité et l'isolement social : dépression, perte d'estime de soi chez les publics défavorisés, les demandeurs d'asile... Ce constat est conforté par les données quantitatives : taux élevés d'ALD et d'hospitalisation pour maladie mentale, consommation importante de psychotropes. Après la réorganisation du secteur psychiatrique de juin 2016 dans l'Ardèche et la Drôme, les ressources de soin en santé mentale du territoire sont aujourd'hui constituées d'un CMP (enfant et adulte), de la clinique Joseph Chiron, de l'équipe mobile psychiatrie précarité, de deux psychiatres en libéral et de psychologues libéraux (mais peu accessibles aux ménages modestes). De manière plus générale, il apparaît nécessaire de changer le regard sur le handicap mental et psychique.

La question des addictions a été régulièrement abordée dans le cadre des entretiens avec les professionnels. Ces derniers recensent d'importants problèmes addictions chez les habitants du territoire, notamment chez les habitants précaires : alcool, toxicomanie, polytoxicomanie. En termes de ressources, il y a au sein du Centre Hospitalier d'Annonay un CSAPA et une équipe de liaison et de soins en addictologie intra hospitalière, et un CSAPA associatif géré par Addiction France. Mais malgré ces ressources en présence, des besoins de prise en charge en addictologie et en toxicomanie sont mentionnés.

- Les personnes âgées

Sur le territoire de La Communauté d'Agglomération du Bassin d'Annonay, 28,7% de la population a plus de 60 ans et 10% pour les plus de 75 ans, avec une concentration importante en centre-ville d'Annonay et sur des communes isolées de l'agglomération. En lien avec le vieillissement de la population, on observe une augmentation des besoins en matière de prévention et de soins de proximité des personnes âgées.

Les ressources dédiées aux personnes âgées dépendantes sont diversifiées et le maillage partenarial est de qualité. Cependant les professionnels relèvent certains points de vigilance :

- Des indicateurs de précarité
- Un état de santé globalement peu favorable avec des besoins en matière de prévention et de soins de proximité qui augmentent
- Un manque d'accès aux soins et des difficultés de suivi médical.
- Il n'existe pas de lieu physique d'informations et d'orientation des usagers (pas de CLIC, plus de MADO).
- Les aidants, parfois vieillissants eux-mêmes (conjoints notamment) rencontrent des problèmes liés à leur activité d'aide : fatigue ou épuisement physique et psychique. Sur le territoire, il n'existe pas de plateforme de répit, l'offre d'accueil de jour est limitée et il n'y a pas d'accueil de nuit.
- Des situations d'isolement social, renforcé par les difficultés de mobilité, sont fréquemment repérées.

c. Axes stratégiques prioritaires et actions

Au vu de ces éléments de diagnostic, le CLS est constitué de 7 axes, dont un concernant la santé mentale se traduisant par la mise en place d'un Conseil local de santé mentale. Au total, 21 actions constituent ce CLS.

1. Prévention Général : 1 action

- 1) Coordination du CLS

2. Améliorer l'offre de soins de proximité et développer l'attractivité médicale : 5 actions

- 1) Coordination d'une stratégie de maillage territorial de l'offre de santé à l'échelle de l'agglomération
- 2) Mise en place d'un guichet unique santé pour faciliter l'installation des professionnels de santé
- 3) Organisation de l'accueil des internes sur le territoire au travers de temps de rencontre et d'un guichet unique pouvant être sollicité pour les accompagner dans leur parcours
- 4) Améliorer les conditions d'hébergement des internes
- 5) Mener une réflexion sur la création d'une maison médicale de garde

3. Renforcer et développer la communication sur les actions de promotion et de prévention en santé : 4 actions

- 1) Création d'une Maison des adolescents – porteur Etablissements Sainte Marie
- 2) Identifier et coordonner les actions de sport santé sur le territoire
- 3) Renforcer la présence du centre d'examen de santé pour les examens de prévention en santé
- 4) Formation des acteurs jeunesse sur la santé physique et mentale des adolescents

4. **Accès aux soins et à la prévention pour les publics en situation de précarité : 2 actions**
 - 1) Co-animation du réseau santé-précarité
 - 2) Créer un outil synthétisant les différentes structures médicales, sociales et médico-sociale du territoire pour les publics en situations de précarité

5. **Mettre en place un Conseil Local de Santé Mentale : 4 actions**
 - 1) Développer des actions de sensibilisation-information-formation autour de la santé mentale
 - 2) Développer des actions de prévention du suicide
 - 3) Renforcer les actions d'accompagnement et de maintien dans le logement
 - 4) Cellule de veille et d'échange sur les situations complexes

6. **Santé sexuelle, affective et violences sexistes : 1 action**
 - 1) Création d'une structure de santé pour les femmes ayant vécues des violences, et d'accompagnement des situations de violences sexistes

7. **Santé environnementale : 4 actions**
 - 1) Intégrer les enjeux santé – environnement dans les projets d'aménagements (végétalisation, mobilités actives...)
 - 2) Intégrer la notion de confort d'été et qualité de l'air aux nouvelles constructions et aux projets de rénovation de bâtiments et logements
 - 3) Informer, sensibiliser sur les bons gestes en cas de forte chaleur et prendre en charges les personnes vulnérables
 - 4) Lutter contre les espèces invasives (ambrosie, *Aedes albopictus*, chenilles processionnaires...)

4. Le CLS

VU le Code de la Santé Publique, notamment les articles L.1434-2, L.1434-17, L.1435-1,

VU la loi Hôpital, Patients, Santé et territoires du 21 juillet 2009,

VU la loi de Modernisation du Système de Santé (LMSS) du 26 janvier 2016,

VU le projet régional de santé Auvergne-Rhône-Alpes 2018-2028, adopté le 25 mai 2018 par décision du directeur général de l'Agence Régionale de Santé,

VU le projet territorial de santé mentale Drôme/Ardèche, approuvée le 23 décembre 2020 par le bureau du Conseil territorial de santé,

VU la délibération du Conseil communautaire du 27 janvier 2022 autorisant la signature du CLS,

a. Champ du contrat

Le Contrat Local de Santé et le Conseil Local de Santé Mentale concerne le territoire d'Annonay Rhône Agglo dans son ensemble, soit 29 communes pour environ 48 528 habitants, avec une attention particulière pour le quartier prioritaire de la Ville d'Annonay.

b. Objet du contrat et engagement des signataires

Le présent contrat est conclu entre :

- L'Etat
- L'Agence Régionale de Santé
- La Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Ardèche
- La Caisse d'Allocation Familiale
- La Mutualité Social Agricole
- Le Centre Hospitalier Nord Ardèche
- Les Etablissements Sainte-Marie Ardèche-Drôme
- Annonay Rhône Agglo
- La Ville d'Annonay

Les signataires de ce contrat s'engagent à mettre en œuvre, à suivre et à évaluer les actions définies dans le contrat local de santé et du conseil local de santé mentale résultant des priorités et des objectifs généraux déterminés collectivement.

c. Durée, suivi et évaluation

Le présent contrat est valable pour une durée de cinq ans à compter de sa signature. Il pourra faire l'objet d'un avenant au cours de ces 5 années si nécessaire. Le présent contrat peut être résilié à tout moment par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception après un préavis de trois mois. Par avenant, et après avis à la majorité du comité de pilotage, un nouvel organisme peut être autorisé à signer le CLS-CLSM.

- Le comité de pilotage est constitué des signataires de ce contrat

Il est en charge de :

- déterminer les orientations stratégiques du CLS-CLSM, valider son contenu et son actualisation régulière,
- fixer les objectifs, les moyens et le planning de mise en œuvre,
- garantir la cohérence entre les politiques locales de santé et les priorités départementales, régionales et nationales en matière de santé,
- suivre et évaluer périodiquement l'avancée du contrat et décider des ajustements éventuels.

Le comité de pilotage se réunit à minima 1 fois par an et est présidé par le Président d'Annonay Rhône Agglo – Maire d'Annonay, ou par son représentant. Il est composé des signataires de ce contrat. Ce COPIL CLS-CLSM permettra d'avoir une vision globale des enjeux de santé sur le territoire et de développer une acculturation aux problématiques de santé mentale. Cette organisation du pilotage CLS-CLSM pourra être revue au besoin. Au besoin ou à la demande d'un des signataires, des séances supplémentaires pourront se tenir. Au besoin ou à la demande du coordonnateur du CLS-CLSM, des décisions peuvent être prises après une audioconférence entre les membres ou après s'être mis d'accord par échange de courriels.

- L'assemblée plénière du CLSM

Cette instance concerne le CLSM et est un lieu de proposition, de discussion et de concertation entre les membres du CLSM. Elle est constituée des élus, des services de psychiatrie, des partenaires sociaux, médico-sociaux et sanitaires, des représentants d'usagers et des représentants des aidants. Elle se réunit une fois par an et est présidé par le Président d'Annonay Rhône Agglo – Maire d'Annonay, ou par son représentant. Les référents des groupes de travail thématiques du CLSM, créés sous l'égide du comité de pilotage CLS-CLSM, présentent les axes de travail et actions en cours. C'est aussi l'occasion d'échanger sur les problématiques de santé mentale et de construire une culture commune autour de la santé mentale avec les institutions et les acteurs sociaux et médico-sociaux.

- Les groupes de travail

Les actions du CLS et du CLSM sont travaillées et accompagnées au sein de groupes de travail propre à chaque action. La constitution des groupes de travail varie en fonction du projet. Le pilote de l'action est en charge d'animer le groupe de travail ou l'instance dédiée au suivi de l'action.

- La coordination opérationnelle du CLS-CLSM

Elle est confiée à un coordonnateur qui assurera la coordination du contrat local de santé et celle du conseil local de santé mentale.

Le coordonnateur est chargé d'animer la démarche d'élaboration et de mise en œuvre du contrat :

- animer le comité de pilotage, l'assemblée plénière et au besoin des groupes de travail,
- coordonner la mise en œuvre des actions en liens avec les pilotes qui en sont chargées,
- dynamiser le partenariat et la mise en réseau des acteurs,
- évaluer annuellement la mise en œuvre du contrat.

Ce poste est financé par l'Agence Régionale de Santé, par Annonay Rhône Agglo, et par la Ville d'Annonay. D'autres organismes peuvent participer à son financement s'ils le souhaitent.

5. Signataires

Pour la Préfecture de l'Ardèche
Monsieur Thierry DEVIMEUX, Préfet

Pour l'Agence Régionale de Santé
Docteur Jean-Yves GRALL, Directeur
Général

Pour Annonay Rhône Agglo et la Ville
d'Annonay
Monsieur Simon PLENET, Président
d'Annonay Rhône Agglo et Maire d'Annonay

Pour la Caisse Primaire d'Assurance
Maladie d'Ardèche
Madame Caroline ZINNI, Directrice

Pour la Caisse d'Allocation Familiale
d'Ardèche
Madame Florence COPIN, Directrice

Pour la Mutualité Sociale Agricole
Monsieur François DONNAY, Directeur

Pour le Centre Hospitalier d'Ardèche Nord
M. Cyril GUAY, Directeur

Pour le Centre Hospitalier Sainte-Marie
Mme Karine FREY, Directeur

6. Annexes : fiches actions

Fiches Actions CLS-CLSM	
AXE 1. PREVENTION GENERALE ET COORDINATION	
ACTION 1 - Coordination CLS-CLSM	
Contexte	
Eléments de diagnostic	Suite au diagnostic local de santé réalisé en 2017, la nécessité de renforcer une politique locale de santé publique a été identifiée afin de renforcer les actions autour de l'accès aux soins, la promotion et la prévention, la santé mentale, la santé sexuelle et affective ainsi que la santé environnementale. Le CLS et le CLSM sont des outils permettant la structuration de cette politique locale de proximité, instauré par la loi Hôpital, Patients, Santé et Territoires de 2009 et la loi de Modernisation du système de santé de 2016.
Objectifs	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire les inégalités sociales de santé et d'accès aux soins sur le territoire • Mettre en œuvre un programme de santé au vu des éléments de diagnostic de territoire • Mettre en place, soutenir et coordonner des actions concrètes autour des axes définis dans le CLS-CLSM
Contenu de l'action	
Descriptif de l'action	<p>Les missions de coordination CLS-CLSM sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Impulser, coordonner, compléter et actualiser le diagnostic de santé • Accompagner la gouvernance du CLS-CLSM • Soutenir la conception, le développement, la mise en œuvre, le suivi, et l'évaluation des actions du CLS-CLSM • Contribuer à la capitalisation des connaissances, expériences et savoir-faire existants sur le territoire <p>La coordination du CLS-CLSM est rattachée à la Direction Générale des Solidarité d'Annonay Rhône Agglo</p>
Pilote(s)	Annonay Rhône Agglo
Partenaires financiers	50% par l'Agence Régionale de Santé, 25% par Annonay Rhône Agglo, et 25% par la Ville d'Annonay. Tout autre organisme peut participer
Partenaires opérationnels	Préfecture, CPAM, Centre Hospitalier Ardèche Nord, Etablissements Sainte Marie, structures et professionnels sanitaires, médico-sociaux et sociaux
Public	Les habitants d'Annonay Rhône Agglo
Calendrier	2022-2026
Critères d'évaluation	<p>Nombre de réunions de pilotage</p> <p>Nombre de rencontres avec les partenaires du territoire</p> <p>Nombre d'actions réalisés au regard du nombre d'actions prévues</p> <p>Nombre de personnes concernées par les actions</p>

Fiches Actions CLS-CLSM

AXE 2. AMELIORER L'OFFRE DE SOIN DE PROXIMITE ET DEVELOPPER L'ATTRACTIVITE MEDICALE

ACTION 1 - Coordination d'une stratégie de maillage territorial de l'offre de santé à l'échelle de l'agglomération

Contexte	
Eléments de diagnostic	<p>Le diagnostic local de santé de 2017, actualisé en 2020, indique des problématiques d'accès aux soins du fait d'une faible démographie médicale et globalement du manque de professionnels de santé, avec certaines professions plus en tension : médecins généralistes, dentiste, pédiatres, psychiatres, orthophoniste, kiné.</p> <p>Afin de renforcer l'attractivité médicale et de diminuer les effets de concurrence entre les territoires, il semblait important de développer une stratégie de territoire à l'échelle de l'agglomération pour renforcer la cohérence de l'offre de soins de proximité.</p>
Objectifs	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Développer une stratégie de territoire à l'échelle de l'agglomération pour renforcer la cohérence de l'offre de soins de proximité • Favoriser l'émergence de la diversité des modes d'exercice (libérale, salarié, mixte) • Favoriser l'émergence des modes d'exercice coordonnés (Maison de santé pluridisciplinaire, Communauté professionnelle territoriale de santé)
Contenu de l'action	
Descriptif de l'action	<p>Il s'agit d'être en veille sur l'offre de soins existante sur le territoire, et de définir les grandes lignes d'un schéma d'offre de soins de proximité, à partir de l'identification de territoire prioritaire et des pôles urbains de l'agglomération.</p>
Pilote(s)	Annonay Rhône Agglo
Partenaires financiers	ARS, CPAM
Partenaires opérationnels	ARS, CPAM, Centre Hospitalier Ardèche Nord, Centre de santé ADMR, Etablissements Sainte Marie, MSA, Association annonéenne des professionnels de santé libéraux, professionnels libéraux et en exercice coordonné, communes
Public	Professionnels de santé et habitants
Calendrier	2022 - 2026
Critères d'évaluation	Maintien de l'offre de soins existante Déploiement d'une nouvelle offre de soins

Fiches Actions CLS-CLSM

AXE 2. AMELIORER L'OFFRE DE SOIN DE PROXIMITE ET DEVELOPPER L'ATTRACTIVITE MEDICALE

ACTION 2 - Mise en place d'un accueil santé pour faciliter l'installation des professionnels de santé

Contexte	
Eléments de diagnostic	<p>Le diagnostic local de santé de 2017, actualisé en 2020, indique des problématiques d'accès aux soins du fait d'une faible démographie médicale et globalement du manque de professionnels de santé, avec certaines professions plus en tension : médecins généralistes, dentiste, pédiatres, psychiatres, orthophoniste, kiné.</p> <p>Différentes études montrent que les professionnels de santé souhaitent avant tout trouver une qualité de vie sur un territoire donné, qualité de vie professionnel mais aussi personnelle et familiale.</p>
Objectifs	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Centraliser les demandes de professionnels de santé (médicaux et paramédicaux) qui souhaitent s'installer sur le territoire • Accompagner individuellement ces professionnels dans leur installation
Contenu de l'action	
Descriptif de l'action	<p>La coordinatrice CLS-CLSM centralisera les demandes de professionnels de santé, transmis par le réseau communal et médical. Elle les contactera afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Être à l'écoute et Identifier avec eux leurs besoins (professionnels, vie sociale, vie familiale...) • Travailler en coordination avec l'ARS et la CPAM • Les accompagner et les orienter dans leur démarche : recherche de locaux, de financement, de logement, de mode de garde, d'emploi pour le conjoint
Pilote(s)	Annonay Rhône Agglo
Partenaires financiers	ARS, CPAM, Annonay Rhône Agglo
Partenaires opérationnels	ARS, CPAM, Professionnels libéraux et en exercice coordonné, communes, Centre Hospitalier Ardèche Nord, MSA, Association annonéenne des professionnels de santé libéraux, Centre de santé ADMR, Etablissements Sainte Marie
Public	Professionnels de santé
Calendrier	2022-2026
Critères d'évaluation	<p>Nombre de demandes transmises</p> <p>Nombre de professionnels contactés</p>

AXE 2. AMELIORER L'OFFRE DE SOIN DE PROXIMITE ET DEVELOPPER L'ATTRACTIVITE MEDICALE

ACTION 3 - Organisation de l'accueil des internes sur le territoire

Contexte	
Eléments de diagnostic	<p>Le diagnostic local de santé de 2017, actualisé en 2020, indique des problématiques d'accès aux soins du fait d'une faible démographie médicale.</p> <p>Les internes en médecine étant de futurs médecins, leurs expériences de stages peuvent orienter leur choix d'installation. Plus un territoire accueille d'internes, plus celui-ci aura de chance de voir s'y installer un médecin par la suite. Il est donc important de pouvoir proposer des conditions d'internat de qualité, que ce soit en termes d'environnement professionnel, de condition d'hébergement ou d'environnement social.</p> <p>Leurs stages sont en effet l'occasion de découvrir des lieux et des territoires d'exercice professionnel mais aussi des territoires de vie.</p> <p>En fonction de ces expériences de stages et de leurs projets de vie, les internes pourront le moment venu choisir des zones d'installation. Une expérience qualitative et positive favorisera donc l'installation de ces jeunes médecins sur le territoire</p>
Objectifs	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Faire découvrir le territoire à ces futurs médecins • Créer des liens de proximité avec ces futurs médecins • Les accompagner dans leur parcours
Contenu de l'action	
Descriptif de l'action	<p>Il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'organiser des temps conviviaux avec les internes du CHAN, de médecine de ville et de l'Etablissement Sainte Marie autour d'une journée d'accueil et d'un pot de départ • Leur présenter les ressources du territoire (vie sociale, sortie culturelle, activités sportives, réseau médical...) • Leur proposer de les accompagner dans leur parcours en leur présentant les différents référents de parcours des internes (CHAN, médecine de ville, collectivité)
Pilote(s)	Annonay Rhône Agglo, Ville d'Annonay
Partenaires financiers	Annonay Rhône Agglo, Ville d'Annonay
Partenaires opérationnels	Centre Hospitalier Ardèche Nord, Association annonéenne des professionnels de santé libéraux, Etablissement Sainte Marie, Centre de santé ADMR, Office du tourisme, CPAM
Public	Internes en médecine
Calendrier	2022-2026
Critères d'évaluation	<p>Nombre de réunion de préparation</p> <p>Nombre d'événements organisés</p> <p>Nombre de participants</p> <p>Nombre de contact avec les référents de parcours</p>

AXE 2. AMELIORER L'OFFRE DE SOIN DE PROXIMITE ET L'ATTRACTIVITE MEDICALE

ACTION 4 – Améliorer les conditions d'hébergement pour les internes

Contexte	
Eléments de diagnostic	<p>Le diagnostic local de santé de 2017, actualisé en 2020, indique des problématiques d'accès aux soins du fait d'une faible démographie médicale.</p> <p>Les internes en médecine étant de futurs médecins, leurs expériences de stages peuvent orienter leur choix d'installation. Plus un territoire accueille d'internes, plus il y a de probabilités qu'un jeune médecin s'y installe par la suite. Il est donc important de pouvoir proposer des conditions d'internat de qualité, que ce soit en termes d'environnement professionnel, de condition d'hébergement ou d'environnement social.</p> <p>Une expérience qualitative et positive d'internat favorisera l'installation de ces jeunes médecins sur le territoire.</p> <p>Actuellement, les internes sont logés dans un bâtiment ayant des faiblesses énergétiques et proposant un environnement à rafraichir. Ce bâtiment hébergeant aussi des médecins intérimaires ou arrivant sur le territoire, des difficultés de cohabitation entre les publics sont constatées.</p>
Objectifs	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Offrir aux internes des conditions d'hébergement de qualité • Diminuer les difficultés de cohabitation entre les différents publics
Contenu de l'action	
Descriptif de l'action	<p>Il s'agit d'envisager un projet immobilier permettant d'accueillir les internes dans des conditions d'hébergement de qualité (qualité énergétique, décoration intérieure...) et de proposer différents espaces d'hébergement en fonction des publics (internes, intérimaires, nouveaux médecins...).</p> <p>Ce projet se construira en différents étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etat des lieux des besoins • Définition d'un cahier des charges • Etude de faisabilité technique et financière - Recherche de financements • Lancement et suivi des travaux
Pilote(s)	Centre Hospitalier Ardèche Nord, Annonay Rhône Agglo, Ville d'Annonay
Partenaires financiers	Action Logement (sous réserve de confirmation)
Partenaires opérationnels	Alliade Habitat (sous réserve de confirmation)
Public	Internes
Calendrier	2022-2026
Critères d'évaluation	<p>Nombre de réunions</p> <p>Niveau de satisfaction des internes</p> <p>Nombre d'installation d'anciens internes sur le territoire</p>

Fiches Actions CLS-CLSM

AXE 2. AMELIORER L'OFFRE DE SOIN DE PROXIMITE ET ATTRACIVITE MEDICALE

ACTION 5 – Mener une réflexion sur la création d'une maison médicale de garde

Contexte	
Eléments de diagnostic	<p>Le diagnostic local de santé de 2017, actualisé en 2020, indique des problématiques d'accès aux soins du fait d'une faible démographie médicale. Les habitants du territoire rencontrent en effet des difficultés pour avoir un médecin traitant et pour avoir un rendez-vous en urgence. Ces difficultés sont d'autant plus importantes en soirée ou le week-end du fait qu'aucune réponse de médecine générale n'est proposée.</p> <p>Les urgences du Centre Hospitalier Ardèche Nord se retrouvent ainsi à absorber les demandes de soins pour des actes que l'on peut désigner comme de la « bobologie », alors que leur mission première est de prendre en charge les urgences vitales.</p>
Objectifs	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer la continuité de l'offre de soin de médecine générale • Assurer une offre de soin en médecine générale accessible • Désengorger les urgences du CHAN
Contenu de l'action	
Descriptif de l'action	<p>Il s'agit de lancer une réflexion avec les acteurs de la permanence des soins ambulatoires, de la médecine de ville et du Centre Hospitalier Ardèche Nord sur la possibilité de mettre en place une maison médicale de garde.</p> <p>Cette réflexion permettra de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser un état des lieux des besoins avec les acteurs concernés - Définir un cahier des charges - Envisager les conditions organisationnelles (articulation avec le service des urgences) administratives, financières et matérielles - Créer une maison médicale de garde
Pilote(s)	Représentants des Médecins libéraux, Centre Hospitalier Ardèche Nord, Annonay Rhône Agglo, Ville d'Annonay
Partenaires financiers	ARS, CPAM
Partenaires opérationnels	Médecins libéraux, ARS, Permanence des soins ambulatoires, Conseil de l'Ordre des médecins, Centre de santé ADMR
Public	Habitants
Calendrier	2022-2026
Critères d'évaluation	Nombre de réunions Formalisation d'un projet de MMG

AXE 3. RENFORCER ET MIEUX COMMUNIQUER SUR LES ACTIONS DE PREVENTIONS ET DE PROMOTION EN SANTE

ACTION 1 - Création d'une Maison des Adolescents

Contexte	
Eléments de diagnostic	<p>Le diagnostic santé de l'ORS 2017 produit le constat d'éléments en défaveur de la santé des jeunes de 15 à 24 ans sur le territoire auxquels la MDA d'Annonay peut contribuer à répondre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les difficultés d'accès aux soins psychiques repérées chez les jeunes • Jeunes en milieu rural isolés • Difficulté d'accès à un suivi gynécologique et à la contraception chez les filles • Hygiène de vie et consommation d'alcool • Méconnaissance de leurs droits et absence de recours aux soins • Mal être • Déscolarisation et désocialisation <p>Le Projet Territorial de Santé Mentale de Septembre 2019 fixe les priorités suivantes auxquels la MDA d'Annonay souhaite concourir dans son champ d'expertise :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Priorité 1 : « repérage précoce des troubles psychiques, l'accès au diagnostic, aux soins et aux accompagnements conformément aux données actualisées de la science et aux bonnes pratiques professionnelles. » • Priorité 4 : « La prévention et la prise en charge des situations de crise et d'urgence. » • Priorité 6 : « L'action sur les déterminants sociaux, environnementaux et territoriaux de la Santé mentale (focus sur les enfants/adolescents et jeunes adultes). »
Objectifs	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Proposer un accès à un espace d'accueil neutre, ouvert et non stigmatisant aux adolescents du territoire • Informer les acteurs non compétents en psychiatrie au repérage des troubles psychiques et aux ressources de prise en charge par des rencontres favorisant le développement d'une culture commune, • Prévenir la survenue des situations d'urgence par une première ligne d'écoute, d'aide, d'orientation et d'accompagnement aux jeunes en situation de « crise », • Proposer un accueil, une écoute, un soutien, délivrer des informations et conseils aux familles et professionnels pour répondre aux familles, • Proposer des actions de sensibilisation du public sur lien entre difficultés psychiques, addictions, substances psychoactives, désocialisation, isolement, décrochage scolaire, effets du confinement et de la crise COVID... • Proposer des actions d'information et de soutien en direction des parents concernés, • Proposer un accueil et un accompagnement de seconde ligne (RV après premier accueil) spécifique aux questions de sexualité, contraception, IVG, • Renforcer les liens et mutualiser des moyens par les partenariats avec Addiction-France (ANPAA) et l'éducation nationale,

	<ul style="list-style-type: none"> • Proposer des actions pluri-partenariales de sensibilisation sur l'alcool en mobilisant les acteurs des réseaux locaux (adolescents/santé précarité/addicto), • Contribuer à réactiver un réseau autour du décrochage scolaire afin de limiter la déscolarisation et la désocialisation et favoriser les articulations avec d'autres réseaux existants « inter-structures enfance adolescence » par exemple.
Contenu de l'action	
Descriptif de l'action	<p>La Maison des Adolescents est un lieu d'information, d'accompagnement et de soutien. L'accueil et le suivi sont donc de courte durée et permettent, en première ligne, un repérage de situations à risque tout en contribuant à la coordination du parcours de santé.</p> <p>Le dispositif est organisé en pôles d'activités :</p> <p><u>Le pôle d'activités « cliniques » :</u> Il regroupe les activités d'accueil, de soutien, d'orientation et d'accompagnement. Il est complété par une action « d'aller-vers » le public le plus éloigné du soin présent dans l'agglomération.</p> <p><u>Le pôle d'activité « ressource »</u> Il regroupe les activités visant à faire connaître le dispositif, animer et coordonner un réseau d'acteurs œuvrant auprès du public adolescent, apporter un appui aux professionnels, mener des actions collectives de prévention et promotion de la santé.</p> <p>Accueil du public adolescent et des familles Accueil téléphonique : Plage d'accueil téléphonique étendue au-delà des ouvertures au public à hauteur de 20h/ semaine Accueil physique : Les plages d'accueil avec ou sans RV sont envisagés sur des horaires adaptés, à la fois sur des plages de temps « scolaires » et en dehors de ses plages. Leur pertinence sera réévaluée notamment au regard des horaires de cars qui sont souvent l'unique moyen de transport autonome des adolescents.</p> <p><u>Plages d'accueil téléphonique :</u> Lundi-Mercredi : 10:00-18:00 Vendredi : 14:00-18:00</p> <p><u>Plages d'ouverture d'accueil physique au public :</u> Lundi-Vendredi 15:00-19:00</p>
Pilote(s)	Etablissements Sainte Marie
Partenaires financiers	ARS, Le conseil départemental de l'Ardèche
Partenaires opérationnels	Education Nationale, Santé scolaire, PJJ, L'aide sociale à l'Enfance, le CMS d'Annonay, CPEF, France Addiction et le PAEJ, Ville d'Annonay et son CCAS, Annonay Rhône Agglo, L'ADSEA 07 et la Prévention spécialisée, Mission locale, Centre Hospitalier Ardèche Nord, L'ANMDA, L'APAJH 07 (CMPP – SESSAD)
Public	Les adolescents âgés de 12 à 20 ans, leurs familles et les professionnels en contact avec les jeunes.
Calendrier	Ouverture prévue décembre 2021
Critères d'évaluation	Ouverture au public effective Rapport d'activité standardisé MDA

Fiches Actions CLS-CLSM

AXE 3. RENFORCER ET DEVELOPPER LA COMMUNICATION SUR LES ACTIONS DE PROMOTION ET DE PREVENTION EN SANTE

ACTION 2 - Identifier et coordonner les actions de sport santé sur le territoire

Contexte	
Eléments de diagnostic	<p>La loi santé 2016 permet aux professionnels de santé de prescrire de l'activité physique dans le cadre du parcours de santé des personnes atteintes de maladies chroniques. Cette prérogative qui permet à la fois d'agir en prévention primaire, secondaire et tertiaire semble être acceptée de tous mais l'ensemble des acteurs pouvant contribuer à cette démarche n'ont pas encore toutes les clés pour favoriser un parcours optimal. Le constat étant que les professionnels de santé ne se sentent pas encore légitime à prescrire de l'activité physique, ceci mettant leurs responsabilités de prescripteurs en cause. De plus, les acteurs du mouvement sportif, eux également, ne se sentent pas légitime à pouvoir accompagner « les malades chroniques » dans l'activité physique adaptée. C'est à ces deux problématiques que le DAPAP entend répondre. En effet, il s'agit pour le CDOS 07 d'avoir la possibilité de créer une « passerelle » entre les trois secteurs, « sportif », « sanitaire » et « social ».</p> <p>En 2021, les professionnels de santé commencent à se saisir des différents outils permettant de prescrire et orienter vers des actions spécifiques de prises en charge par le sport – atelier nommés passerelle. De nombreux établissements tel que le Centre Hospitalier ainsi que les structures de prise en charge spécifique sont invités à conventionner avec le CDOS 07. En revanche, on constate sur le territoire Nord Ardèche un déficit dans le recensement et l'animation du réseau du mouvement sportif permettant l'inclusion des éducateurs sportifs dans le parcours de santé.</p>
Objectifs	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Développer un réseau de structure sport santé / sport bien être sur le territoire. • Articuler l'offre d'activité physique pour la santé avec les dispositifs sanitaires et sociaux du territoire. • Coordonner les activités de prise en charge individuelle au sein de la plateforme.
Contenu de l'action	
Descriptif de l'action	<p>1.1 Mettre en œuvre ou participer à plusieurs réunions auprès des acteurs du sport santé (social, santé et sport)</p> <p>1.2 Recenser les ateliers passerelles avec les acteurs porteurs identifiés.</p> <p>1.3 Rencontrer les nouveaux acteurs du territoire souhaitant s'intégrer au réseau.</p> <p>1.4 Accompagner les clubs sportifs afin qu'ils s'inscrivent dans une démarche sport santé.</p> <p>2.1 Rencontrer et présenter le dispositif aux structures sanitaires et sociales.</p> <p>2.2 Etablir des conventions avec les établissements partenaires</p> <p>2.3 Réaliser une sensibilisation auprès des équipes pour permettre l'appropriation du dispositif au sein de la structure</p>

	<p>3.1 Aller-vers, Accueillir, renseigner et orienter les personnes en fonction de leurs motivations, leurs niveaux d'activité physique et de sédentarité.</p> <p>3.2 Etablir avec les personnes et les acteurs du parcours de vie, un programme d'activité physique adapté à la situation globale de la personne.</p> <p>3.3 Mettre en place un suivi à la sortie du dispositif sur une durée de 2 ans minimum afin de s'assurer de la pérennisation de la pratique.</p> <p>3.4 Adopter une posture d'éducation à la santé pour promouvoir une bonne hygiène de vie et une alimentation équilibrée selon les recommandations du PNNS.</p>
Pilote(s)	Comité Départemental Olympique et Sportif de l'Ardèche (CDOS 07)
Partenaires financiers	Agence Nationale du Sport, ARS, Département de l'Ardèche, Conférence des financeurs de l'Ardèche, Fondation de France, Ministère des sports – Appel à projet – Maison Sport Santé, CAF
Partenaires opérationnels	Département, Collectif 31, Auto-entrepreneur, Préo Reppop, Ligue Contre le Cancer, Sielbleu, CIDFF, Appui Santé 26-07, Filière Gérontologique, ANEF, Ville d'Annonay, Annonay Rhône Agglo
Public	Personnes en situation de sédentarité ou inactivité physique Personne en situation de maladie chronique Personne en situation d'affection de longue durée
Calendrier	2022-2026
Critères d'évaluation	<p>Nombre de rencontre par territoire (visio/physique) : 2</p> <p>Nombre de structures accompagnées pour une démarche sport santé : minimum 3</p> <p>Nombre de sensibilisation réalisée : minimum 1</p> <p>Nombre de nouvelles structures rencontrées : minimum 3</p> <p>Nombre nouvelles conventions : minimum 2</p> <p>Nombre de lieux d'animation stand sport santé : 1</p>

AXE 3. RENFORCER ET DEVELOPPER LA COMMUNICATION SUR LES ACTIONS DE PROMOTION ET DE PREVENTION EN SANTE
ACTION 3 - Renforcer la présence du centre d'examen de santé pour les examens de prévention en santé et améliorer l'accès aux droits et aux soins

Contexte	
Eléments de diagnostic	<p>Garantir à tous l'accès aux droits et aux soins est un des objectifs prioritaires de l'Assurance maladie.</p> <p><u>Accompagner les personnes les plus fragiles</u></p> <p>Les publics les plus précaires peuvent disposer d'une couverture santé ou l'améliorer grâce à différentes aides proposées par l'Assurance maladie, avec notamment la mise en place fin 2019 de la Complémentaire santé solidaire (C2S).</p> <p>En outre, la CPAM de l'Ardèche collabore avec le centre d'examens de santé (CES) de Saint-Etienne qui se déplace à Annonay et reçoit les assurés du Nord-Ardèche dans les locaux de la CPAM.</p> <p>L'offre du CES est destinée en priorité aux personnes de plus de 16 ans éloignées du système de santé et en situation de précarité qui ne bénéficient pas d'un suivi médical régulier.</p> <p><u>Faciliter l'accès aux soins pour tous</u></p> <p>A travers sa Mission d'accompagnement santé (MAS), l'Assurance maladie est pleinement mobilisée dans la recherche de solutions aux difficultés d'accès aux droits, d'accès aux soins liés à un handicap, de fragilité face au numérique ou à la crise sanitaire ou encore aux situations sociales complexes.</p> <p>Pour cela, la CPAM de l'Ardèche est signataire de 49 conventions avec des partenaires dans le cadre de l'accès aux droits et de 26 pour l'accès aux soins.</p>
Objectifs	
Objectifs	Mieux mobiliser les partenaires locaux dans la détection de personnes en situation de vulnérabilité afin de les orienter au plus vite vers le centre de santé et la mission d'accompagnement santé (MAS) de l'Assurance maladie.
Contenu de l'action	
Descriptif de l'action	<ol style="list-style-type: none"> 1. Orienter des personnes en situation de précarité ne bénéficiant pas d'un suivi médical régulier vers le CES d'Annonay via la CPAM. <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Le CES pourra proposer à ces assurés des examens de prévention en santé (EPS) leur permettant de s'inscrire ou de se réinscrire dans un parcours de santé. 2. Orienter vers la CPAM les personnes en situation de précarité rencontrant des difficultés d'accès aux droits et aux soins. <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Les partenaires pourront adresser directement des personnes en situation de précarité à la Mission d'accompagnement santé (MAS) de l'Assurance maladie afin qu'elles puissent être mieux accompagnées dans leurs démarches d'accès aux droits et aux soins.
Pilote(s)	Caisse Primaire d'Assurance Maladie
Partenaires financiers	Néant

Partenaires opérationnels	MSA, CCAS d'Annonay, associations (Collectif 31...), acteurs du réseau santé précarité, etc.
Public	Personnes en situation de précarité
Calendrier	2022-2026
Critères d'évaluation	A définir.

AXE 3. RENFORCER ET DEVELOPPER LA COMMUNICATION SUR LES ACTIONS DE PROMOTION ET DE PREVENTION EN SANTE
ACTION 4 – Formation des acteurs jeunesse sur la santé physique et mentale des adolescents

Contexte	
Eléments de diagnostic	<p>L'Analyse des besoins sociaux réalisée en 2021 soulignent les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des partenariats existants qui permettent l'accompagnement social et professionnel des jeunes, - De plus en plus de professionnels sont formés à l'accompagnement de projets et à « aller vers » les jeunes - Richesse (diversité et multiplicité) du réseau des intervenants sociaux/tissu associatif, principalement localisé à Annonay - Des difficultés d'accès aux soins pour tous (accessibilité, suivi médecine générale, spécialistes, spécificité des demandeurs d'asiles) et des besoins d'accompagnement spécifique (jeunes, personnes vieillissantes, addictions, handicap...) - Dégradation de situations sanitaire complexes (addiction, grossesse, désordre psychiatrique, alimentation) et augmentation des problèmes d'accès aux soins (désert médicaux, places en institut spécialisés, manque de structure médicosociale...) et de violences intra familiales (physiques, psychologiques, sexuelles). - Des addictions repérées chez le public jeune : alcool, cannabis, jeux vidéo... - Incertitudes suite au COVID - Un taux de scolarisation bas et une augmentation du décrochage scolaire lié au COVID, et un décrochage de plus en plus précoce - 1/5 des jeunes de 15 à 24 ans ni en emploi ni en formation - Une population jeunesse en rupture et éloignée des accompagnements des partenaires (pauvreté/précarité)
Objectifs	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser des rencontres thématiques entre acteurs du réseau jeunesse • Mise en place d'actions (formation / conférence / analyse de la pratique) spécifiques à la santé mentale et physique de l'adolescent • Structurer un réseau de diffusion de l'information • Proposer un lieu ressource pour les acteurs d'appui en santé mentale et santé physique de l'adolescent
Contenu de l'action	
Descriptif de l'action	<p>Il s'agit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'organiser et de coordonner des rencontres suivant les besoins d'accompagnement définis - De formaliser un calendrier de ces rencontres - De réaliser un annuaire des professionnels

Pilote(s)	Maison des adolescents - Etablissements Sainte Marie, Point Accueil Ecoute Jeunes - Addictions France
Partenaires financiers	Néant
Partenaires	Service Jeunesse Annonay, Structures jeunesse, Mission Locale, Infirmières EN, DTAS, Réseau Santé Précarité, IREPS, Coordinateur parentalité Annonay Rhône Agglo, Addiction France – PAEJ, FJT, ADSEA, La Source
Public	Les acteurs sociaux, éducatifs, culturels, sportifs, santé... etc soit l'ensemble des professionnels ayant besoin d'un soutien et/ou d'un appui théorique sur la santé mentale et physique de l'adolescents
Calendrier	2022-2026
Critères d'évaluation	Nombre de rencontres et nombres de participants Nature des rencontres (forum, formation, conférence, analyse de pratique, stages... etc) Nombre d'acteurs ayant eu recours au pôle ressource de la maison des adolescents Nombre de recours au pôle ressource de la maison des adolescents

AXE 4. ACCES AUX SOINS ET A LA PREVENTION POUR LES PUBLICS EN SITUATION DE PRECARITE

ACTION 1 - Co-animation du réseau santé-précarité

Contexte	
Eléments de diagnostic	<p>Le diagnostic local de santé 2017 ainsi que l'analyse des besoins sociaux réalisée en 2021 souligne le niveau de précarité important des habitants de l'Agglomération, notamment sur Annonay avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un indice de défavorisations sociale supérieur à 1,46 sur Annonay Rhône Agglo qui rend effectivement compte de la présence de populations précaires sur plusieurs communes du territoire : Annonay, Monestier, Vocance, • Parmi la population allocataire (CAF), plus d'une famille sur 4 monoparentale avec une plus forte précarité (58,3% des familles), • 55,4% des allocataires (CAF) du territoire ont un quotient familial inférieur à 750 et peuvent donc prétendre aux aides financières du service social de la CAF ; 14,9% des allocataires ne passent le seuil de bas revenus que grâce aux prestations (foyers dits « fragiles »), • Un cumul de difficultés à Annonay : un taux de pauvreté important (20 % des foyers en dessous du seuil de pauvreté, 33 % chez les jeunes de moins de 30 ans et 49 % dans la zone en quartier prioritaire) et 9 % de la population sont bénéficiaires du RSA. <p>Les conditions socio-économiques des habitants ont un impact sur leur santé et sur leur recours aux soins.</p>
Objectifs	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la lisibilité des services et dispositifs locaux afin de faciliter l'orientation des personnes en situation de précarité vers les services adéquats, • Développer une meilleure articulation entre le sanitaire, le social et le médico-social pour fluidifier le parcours des personnes en situations de précarité • Former les professionnels sur des thématiques émergent du terrain (l'accompagnement des personnes en souffrance psychique et en situation de précarité, les premiers soins en santé mentale, les traumatismes liés au parcours d'exil...).
Contenu de l'action	
Descriptif de l'action	<p>Il s'agit de proposer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des rencontres trimestrielles permettant d'échanger sur les dispositifs et ressources pour l'accompagnement des personnes en situation de précarité, ainsi que de s'informer sur les actualités des structures - De proposer un temps de formation/information chaque année sur une thématique émergent du terrain - De gérer une liste de diffusion par mail
Pilote(s)	Collectif 31, Etablissements Sainte Marie, Addiction France, Annonay Rhône Agglo, Ville d'Annonay
Partenaires financiers	ARS (médiatrice santé)
Partenaires	Département, CPAM, CAF, Accorderie, CHAN, Centres sociaux, 26 FK, ANEF, UDAF, Pluriels, ACEPP, CIO, Planning Familial, EN, Mission Locale, MSA...

Public	Professionnels du secteur sanitaires, médico-social, et social
Calendrier	2022-2026
Critères d'évaluation	Nombre de réunion Nombre de participants Nombre de temps de formation

Fiches Actions CLS-CLSM

AXE 4. ACCES AUX SOINS ET A LA PREVENTION POUR LES PUBLICS EN SITUATION DE PRECARITE

ACTION 2 – Création d'un outil synthétisant les différentes structures médicales, sociales et médico-sociale du territoire pour les publics en situations de précarité

Contexte	
Eléments de diagnostic	Le diagnostic local de santé de 2017, comme l'Analyse des besoins sociaux réalisée en 2021, souligne la richesse des acteurs et structures ressources sur le territoire, intervenant sur différents champs : sanitaires, sociales, médico-sociales. Certains acteurs (Professionnels de santé libéraux, Elus communaux, ...) n'ont pas connaissance de cette cartographie des structures pouvant proposer des accompagnements aux personnes en situation de précarité.
Objectifs	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Rendre lisible et accessible les structures ressources du territoire pour les personnes en situation de précarité • Pouvoir orienter les personnes en situation de précarité vers les structures adéquates en fonction de leurs besoins et problématiques
Contenu de l'action	
Descriptif de l'action	Il s'agit de s'appuyer sur un outil, type annuaire/guide, recensant les différentes portes entrées vers lesquelles orienter les personnes en situation de précarité en fonction de leurs besoins (sanitaires, sociaux, logement...) Ce travail se déploiera en plusieurs étapes : <ul style="list-style-type: none"> - Identifier les outils existants - Identifier les besoins (outil à destination de qui ?) - Recenser les structures portes d'entrées - Formaliser les données au travers d'un outil - Mise à jour de l'outil
Pilote(s)	Annonay Rhône Agglo, Ville d'Annonay
Partenaires	Département, CPAM, CAF, ARS, Etablissement Sainte Marie, Collectif 31, Addiction France, Accorderie, CHAN, Centres sociaux, 26 FK, ANEF, UDAF, Pluriels, ACEPP, CIO, Planning Familial, EN, Mission Locale, MSA, Association annonéenne des professionnels de santé libéraux...
Public	Tous les acteurs pouvant intervenir auprès de personnes en situation de précarité
Calendrier	2022-2026
Critères d'évaluation	Réalisation de l'outil Diffusion de l'outil

Fiches Actions CLS-CLSM

AXE 5. MISE EN PLACE D'UN CONSEIL LOCAL DE SANTE MENTALE

ACTION 1 - Développer des actions de sensibilisation et d'information sur la santé mentale

Contexte	
Eléments de diagnostic	<p>Le diagnostic local de santé de 2017 souligne la prédominance de problématiques de santé mentale sur le territoire.</p> <p>On sait que l'accompagnement des personnes ayant des troubles psychiques va au-delà des services de psychiatrie. En effet, les associations du territoire, les services publics, les bailleurs sociaux..., peuvent accueillir et accompagner des personnes ayant des troubles psychiques. Afin de favoriser leur insertion dans la cité et soutenir leur rétablissement, il est important de partager une culture commune autour de la santé mentale et de travailler à la déstigmatisation des troubles psychiques.</p> <p>De plus, les actions d'information et déstigmatisation permettent de rendre les problématiques de santé mentale moins tabou, et de lutter contre l'auto-stigmatisation, processus qui est un frein à toute prise en charge et accompagnement en santé mentale.</p>
Objectifs	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Informer et sensibiliser le grand public et les professionnels sur les troubles psychiques • Lutter contre la stigmatisation des problématiques de santé mentale
Contenu de l'action	
Descriptif de l'action	<p>Il s'agit d'organiser les semaines d'information sur la santé mentale sur le bassin Annonéen, événement national qui se déroule en octobre, ayant chaque année un thème différent.</p> <p>A cette occasion, diverses manifestations peuvent être organisées : table ronde, ciné-débat, théâtre, exposition, portes ouvertes. Afin de préparer ces temps forts, différents partenaires locaux seront associés pour construire une programmation adaptée au territoire et à la thématique annuelle.</p>
Pilote(s)	Etablissements Sainte Marie, Annonay Rhône Agglo, Ville d'Annonay
Partenaires financiers	A déterminer
Partenaires opérationnels	UNAFAM, Structures, associations et professionnels sanitaires, médico-sociaux et sociaux, IREPS
Public	Grand public, professionnels, patients
Calendrier	2022-2026
Critères d'évaluation	<p>Nombre de manifestation par an</p> <p>Nombre de partenaires associés</p> <p>Nombre de participants à ces manifestations</p> <p>Nombre de réunions de préparation</p> <p>Niveau de satisfaction des participants aux actions (grand public et professionnels)</p>

Fiches Actions CLS-CLSM

AXE 5. MISE EN PLACE D'UN CONSEIL LOCAL DE SANTE MENTALE

ACTION 2 - Développer des actions de prévention du suicide

Contexte	
Eléments de diagnostic	En Auvergne-Rhône-Alpes, 919 décès par suicide ont eu lieu en 2016, soit plus de 2 décès par suicide par jour. A cela s'ajoutent 9893 hospitalisations en 2019 pour tentative de suicide. Le nombre de décès par suicide est ainsi deux fois plus élevé que le nombre de décès par accident de la circulation. Le suicide est une problématique majeure et complexe de santé publique, mais il est possible d'agir pour prévenir et éviter les passages à l'acte suicidaire.
Objectifs	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer le repérage et la prise en charge des personnes en crise suicidaire pour prévenir les passages à l'acte • Créer un réseau d'intervenants formés et développer les réseaux locaux en prévention suicide • Lutter contre les idées reçues et informer sur les données épidémiologiques en lien avec le suicide et sa prévention • Faire culture commune autour de la promotion de la Santé Mentale
Contenu de l'action	
Descriptif de l'action	<p>Mise en place de 3 formations différentes en prévention du suicide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Formation « Intervention de crise » - Formation « Evaluation/orientation » - Formation « Sentinelle » <p>Dispensées par binôme de formateurs (psychiatre, psychologue,...), ces trois formations sont distinctes les unes des autres et s'adressent à trois profils de participants différents.</p> <p>Mise en réseau des acteurs du territoire formés avec la mise en place de rencontres régulières</p> <p>Proposition de mise en place d'une formation Promotion de la Santé Mentale.</p>
Pilote(s)	IREPS
Partenaires financiers	ARS
Partenaires opérationnels	Département, CPAM, CAF, Etablissement Sainte Marie, Annonay Rhône Agglo, Ville d'Annonay, Collectif 31, Addiction France, Accorderie, CHAN, Centres sociaux, 26 FK, ANEF, UDAF, Pluriels, ACEPP, CIO, Planning Familial, EN, Mission Locale, Association annonéenne des professionnels de santé libéraux...
Public	Professionnels de santé, travailleurs sociaux, employés, bénévoles, citoyens : à chaque public sa formation
Calendrier	2022-2026
Critères d'évaluation	Nombre de formations mises en place Nombre de participants

Fiches Actions CLS-CLSM

AXE 5. MISE EN PLACE D'UN CONSEIL LOCAL DE SANTE MENTALE

ACTION 3 - Renforcer les actions d'accompagnement et de maintien dans le logement

Contexte	
Eléments de diagnostic	<p>Le diagnostic local de santé de 2017 souligne la prédominance de problématiques de santé mentale sur le territoire.</p> <p>Les acteurs sanitaires et sociaux constatent la difficulté d'accompagner au maintien dans le logement des personnes ayant des troubles psychiques. Après de potentielles hospitalisations, les personnes retournent ou accèdent à un logement et se retrouvent isolées dans leur quotidien.</p> <p>Plusieurs professionnels peuvent être amenés à accompagner ces personnes, avec souvent une méconnaissance des champs d'intervention de chacun.</p> <p>De plus, différents dispositifs existent : l'accompagnement vers et dans le logement (AVDL), l'accompagnement social lié au logement (ASLL), les visites à domicile. Toutefois, ceux-ci sont limités et ne suffisent pas toujours à garantir un accompagnement de proximité et dans le temps.</p>
Objectifs	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les professionnels et les dispositifs intervenant sur le maintien dans le logement des personnes ayant des troubles psychiques • Fluidifier les parcours d'accompagnement entre le sanitaire, le social, le médico-social et le secteur du logement.
Contenu de l'action	
Descriptif de l'action	<p>Il s'agit d'organiser des rencontres avec les professionnels intervenant sur le maintien dans le logement (sanitaire, sociale, médico-social, logement) afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser un état des lieux des ressources, difficultés et besoins dans le maintien dans le logement des personnes ayant des troubles psychiques • Favoriser une interconnaissance entre les professionnels afin de fluidifier les parcours des personnes ayant des troubles psychiques • Envisager de potentielles actions
Pilote(s)	Etablissement Sainte Marie, Annonay Rhône Agglo, Ville d'Annonay
Partenaires financiers	A définir en fonction des actions
Partenaires opérationnels	CCAS, Département, Collectif 31, Bailleurs sociaux
Public	Adultes ayant des troubles psychiques
Calendrier	2022-2026
Critères d'évaluation	Nombre de réunions Nombre de participants

Fiches Actions CLS-CLSM

AXE 5. MISE EN PLACE D'UN CONSEIL LOCAL DE SANTE MENTALE

ACTION 4 - Créer une cellule de veille et d'échange sur les situations complexes

Contexte	
Eléments de diagnostic	Le diagnostic local de santé de 2017 souligne la prédominance de problématiques de santé mentale sur le territoire. Les professionnels du sanitaire, du social et du médico-social rapportent les difficultés qu'ils rencontrent dans l'accompagnement des situations complexes de personnes ayant des troubles. Souvent, différents acteurs connaissent la situation et ils ont besoin d'échanger pour croiser les regards, prendre du recul et envisager des pistes d'accompagnement. Le cadre déontologique doit pouvoir être garanti dans ces échanges afin de respecter la vie privée des personnes et la confidentialité des professionnels
Objectifs	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Définir un cadre déontologique d'échange autour des situations complexes d'adultes ayant des troubles psychiques • Envisager les modalités de saisine et d'organisation de ces échanges
Contenu de l'action	
Descriptif de l'action	Il s'agit de constituer un groupe de travail qui sera en charge de : <ul style="list-style-type: none"> • Préciser les besoins sur ce type de situations • Formaliser un cadre et des règles déontologiques pour échanger sur les situations complexes d'adultes ayant des troubles psychiques • Définir les modalités de saisine et d'organisation de ces échanges
Pilote(s)	Etablissement Sainte Marie, Annonay Rhône Agglo, Ville d'Annonay
Partenaires financiers	
Partenaires opérationnels	CCAS, Département, Collectif 31, Gendarmerie, Police municipale,
Public	Adultes ayant des troubles psychiques
Calendrier	2022-2026
Critères d'évaluation	Nombre de réunions Nombre de participants Nombre de situations abordées / nombre de situations complexes résolues

AXE 6. SANTE SEXUELLE, AFFECTIVE ET VIOLENCES SEXISTES

ACTION 1 - Création d'une structure de santé pour les femmes ayant vécu des violences, et d'accompagnement des situations de violences sexistes

Contexte	
Eléments de diagnostic	<p>Les problématiques de violences faites aux femmes sont une réalité nationale, et aussi une réalité locale.</p> <p>Les données locales sur l'agglomération indiquent notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 60 personnes reçues en 2020 sur les permanences d'aide aux femmes victimes de violence et sur l'accueil de jour CIDFF, dont 90% de femmes - 53 situations de violences intrafamiliales reçue par l'AMAV en 2020 - 83 situations de violences conjugales reçues par l'intervenante social de gendarmerie de mars à octobre 2021, dont environ 90% de femmes <p>Différentes structures proposent un accompagnement spécifique sur le territoire, mais il est parfois difficile pour les victimes et leur entourage de s'y retrouver.</p> <p>De plus, l'accès aux soins permettant de prendre en charge les blessures, qu'elles soient physiques et/ou psychiques, se fait via le médecin traitant qui n'est pas toujours formé/outillé pour ces problématiques, ou via le service des urgences avec les difficultés inhérentes à ce service (délai d'attente...).</p>
Objectifs	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Créer un lieu unique de prise en charge et d'accompagnement des femmes ayant vécu des violences • Renforcer les services de santé pouvant prendre en charge ces situations • Renforcer les services de santé sexuelle et affective sur le territoire
Contenu de l'action	
Descriptif de l'action	<p>Il s'agit d'envisager la création d'une structure type Maison des femmes, regroupant différents services d'accompagnement pour les femmes ayant vécu des violences, et notamment un service de soins.</p> <p>Cette création de structure se travaillera sur différentes étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rencontre des partenaires - Etat des lieux des besoins sur le territoire - Définition d'un projet de service - Montage budgétaire - Recherche de financement
Pilote(s)	Annonay Rhône Agglo, Ville d'Annonay, Centre Hospitalier Nord Ardèche, Etablissements Sainte Marie, ARS
Partenaires financiers	ARS, autres à déterminer
Partenaires	Préfecture, Département, ARS, Gendarmerie, CIDFF, AMAV, ACFA, Planning Familial, professionnels de santé en libéral, structures sociales et médico-sociales
Public	Femmes ayant vécu des violences
Calendrier	2022-2026
Critères d'évaluation	Ouverture de la structure

Fiches Actions CLS-CLSM

AXE 7. SANTE ENVIRONNEMENT

ACTION 1 - Intégrer les enjeux santé – environnement dans les projets d'aménagements

Contexte	
Eléments de diagnostic	De nombreux leviers d'actions existent au niveau de la planification pour prendre en compte les enjeux « santé-environnement ». Un PLUih est en cours d'élaboration sur le territoire d'Annonay Rhône Agglo, une attention particulière va être portée sur ces sujets.
Objectifs	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Intégrer les problématiques de mobilité (densification, emplacements réservés pour des aménagements cyclables, etc.), de réduction de la pollution de l'air dans les documents d'urbanisme et faire le lien entre la mobilité et santé publique - Accompagner les communes dans les projets d'aménagement afin d'intégrer les enjeux d'écomobilité et de santé - Favoriser la participation des habitants
Contenu de l'action	
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Participer aux réunions d'élaboration du PLUih d'Annonay Rhône Agglo afin de porter à connaissance les enjeux santé-environnement • Développer une grille d'analyse des projets à l'aune des enjeux « santé / environnement », en lien avec l'action 3.1.1. • Favoriser notamment les espaces verts via la végétalisation, la plantation d'espèces non allergisantes, la pratique de la marche à pied, du vélo par des équipements et aménagements adaptés, éviter les gîtes à <i>Aedes albopictus</i>, etc.
Pilote(s)	Annonay Rhône Agglo
Partenaires	ARS, communes
Public	Communes
Calendrier	2022-2026
Critères d'évaluation	Surface de toits végétalisés Nombre d'articles du PLUih intégrant les enjeux santé et environnement Plan de végétalisation au niveau des communes intégrant ces enjeux (espèces non allergisantes, îlots de fraîcheur...)

AXE 7. SANTE ENVIRONNEMENT

ACTION 2 - Intégrer la notion de confort d'été et qualité de l'air aux nouvelles constructions et aux projets de rénovation de bâtiments et logements

Contexte	
Eléments de diagnostic	<p>Certaines communes (Annonay notamment) pourraient connaître un effet d'îlot de chaleur durant les prochaines années, avec des conséquences d'élévation de la température, de pics de pollution et un risque accru de coups de chaleur et de malaise dans les zones urbaines. Ce risque serait d'autant plus grand pour les personnes vulnérables logées dans des bâtiments vétustes non adaptés. 56% du parc de logements de l'agglomération a été construit avant 1975 (date des premières réglementations thermiques) et les bâtiments d'accueil des personnes vulnérables ne sont globalement pas climatisés ou correctement isolés (hôpitaux, EHPAD, etc).</p> <p>Par ailleurs, la qualité de l'air représente également un enjeu fort. Logement, moyens de transport, lieu de travail, école... Nous passons plus de 80 % de notre temps dans des lieux clos et l'air que nous y respirons n'est pas toujours de bonne qualité. Outre les apports de l'air extérieur, les sources potentielles de pollution dans les bâtiments sont en effet nombreuses : appareils à combustion, matériaux de construction, produits de décoration (peinture, colles, vernis...), meubles, activité humaine (tabagisme, produits d'entretien, bricolage, cuisine...), présence d'animaux domestiques... L'air intérieur, spécifiquement dans les logements, est donc pollué de manière spécifique par rapport à l'air extérieur. (source : Qualité de l'air intérieur Ministère de la Transition écologique (ecologie.gouv.fr)).</p>
Objectifs	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer une veille sur les solutions permettant d'intégrer la notion de confort d'été et une qualité de l'air intérieur • Être ressource et force de proposition sur ces notions pour les acteurs du territoire
Contenu de l'action	
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser sur la notion de confort d'été et les différentes solutions techniques possibles (bioclimatisme, toiture végétalisées, puits canadien, couleur des matériaux...), ainsi que sur la qualité de l'air intérieur - Intégrer au PLUih des notions de bioclimatisme • Accompagner des projets de rénovation en ce sens. A titre d'exemple, le CIAS a mené ou prévoit un certain nombre d'actions sur les bâtiments pour en améliorer notamment les performances thermiques: construction d'un bâtiment performant en 2015 (EHPAD La Clairière), rachat prévu de 3 des 5 bâtiments loués afin de pouvoir réaliser des travaux de rénovation (confort thermique, performance énergétique), Projet de rénovation de l'EHPAD du Foyer de l'Europe par le bailleur Foyer Velave, Rénovation à venir pour la construction du pôle petite enfance au cœur du Parc Saint-Exupéry, obligation pour tous les bâtiments d'avoir au moins une pièce rafraîchie dans les bâtiments accueillant des personnes âgées...

	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner la montée en compétence, le partage d'expériences sur les questions de confort d'été et de la qualité de l'air intérieur entre acteurs du territoire impliqués dans la rénovation ou la construction de bâtiments et logements (architectes, maître d'œuvre, artisans...), en lien avec les actions plateforme de rénovation énergétique des logements (action 1.1.2.) et des bâtiments publics (action 1.2.1.) Organisation d'événements en lien avec ce sujet par l'ALEC07 notamment. • Qualité de l'air intérieur dans les bâtiments publics : mise en place de protocoles pour améliorer la qualité de l'air, effectuer une maintenance régulière de l'aération, suivi de la qualité de l'air.
Pilote(s)	Annonay Rhône Agglo
Partenaires	CIAS, bailleurs sociaux, ARS, ALEC07, RENOFUTE, ...
Public	Tous publics
Calendrier	2022-2026
Critères d'évaluation	Nombre de réunions d'animation / sensibilisation organisées... Systématisation du suivi de la qualité de l'air intérieur dans les bâtiments publics (écoles, crèches, etc.)

AXE 7. SANTE ENVIRONNEMENT

ACTION 3 - Informer, sensibiliser sur les bons gestes en cas de forte chaleur et prendre en charges les personnes vulnérables

Contexte	
Eléments de diagnostic	<p>À Annonay, les températures moyennes annuelles ont augmenté de +1,6°C entre 1974 et 2015. Cette tendance s'est également observée sur d'autres stations de mesure du département, à partir du milieu des années 80. L'apparition de fortes chaleurs estivales à Annonay est à dater du début des années 2000. Les projections sur le long terme en Auvergne-Rhône-Alpes annoncent une poursuite de la tendance déjà observée de réchauffement jusqu'aux années 2050, quel que soit le scénario.</p> <p>Dans le scénario où aucune politique climatique n'est déployée, le réchauffement pourrait dépasser 4°C à l'horizon 2071-2100.</p> <p>Ces évolutions climatiques ont de nombreuses répercussions, notamment sur la population :</p> <ul style="list-style-type: none"> - augmentation de la pollution. Ces températures élevées s'accompagneront de pics de pollution, notamment d'ozone, gaz toxique irritant. La tranche de population plus sensible sera sujette à des problèmes d'asthmes, d'insuffisances respiratoires et cardiaques, ce qui conduira à une surmortalité les mois les plus chauds. - vulnérabilité lors d'épisodes de canicule. Les principaux facteurs de vulnérabilité des individus sont l'âge, le niveau socio-économique, l'isolement social, l'état de santé et la localisation urbaine. 9,7% de la population du territoire est âgée de plus de 75 ans, la moyenne nationale s'élevant à 9,1%. La population du territoire est donc légèrement plus âgée et vieillissante que la moyenne nationale. <p>Cette population est plus fragile, c'est-à-dire marquée par une plus faible résistance aux maladies et aux épisodes caniculaires. Les nourrissons et personnes âgées seront touchés par des déshydratations, coups de chaleur et hyperthermies, ce qui peut causer une surmortalité.</p> <p>Un certain nombre de dispositifs sont mis en place pour prévenir les risques liés aux fortes chaleurs : le Plan Bleu notamment concernant les établissements publics, privés ou associatifs, accueillant des personnes âgées ou handicapées (maisons de retraite, EPHAD, foyer logement, unités de soins...).</p>
Objectifs	
Objectifs	Informer, sensibiliser sur les bons gestes en cas de forte chaleur et prendre en charges les personnes vulnérables
Contenu de l'action	
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les habitants sur la conduite à adopter durant les périodes de canicule (conseils d'utilisation des climatiseurs, fermer les portes lorsque l'on climatise, fermer les volets pendant la journée...) • Aider les EHPAD dans la mise en œuvre de leur Plan bleu, volet canicule. Ce plan concerne les établissements publics, privés ou associatifs, accueillant des personnes âgées ou handicapées (maisons de retraite, EPHAD, logements foyer, unités de soins...). Ce

	<p>plan organise l'accueil et la prévention des risques dus aux fortes chaleurs. Il permet par exemple de :</p> <p>* Aider à mettre en place différentes mesures pour prévenir toute déshydratation (aménagement temporaire des locaux, fourniture de brumisateurs d'eau minérale, boissons fraîches, poches à glace, ventilateurs, rendre accessible des espaces collectifs rafraîchis accessibles à tous dans les communes).</p>
Pilote(s)	Annonay Rhône Agglo
Partenaires	EHPAD, ARS, Centre Hospitalier du Nord Ardèche, CIAS, CCAS, ...
Public	Tous publics
Calendrier	2022-2026
Critères d'évaluation	Nombre de personnes sensibilisées

Fiches Actions CLS-CLSM

AXE 7. SANTE ENVIRONNEMENT

ACTION 4 - Lutter contre les espèces invasives (ambroisie, Aedes albopictus, chenilles processionnaires...)

Contexte	
Eléments de diagnostic	<p>Le réchauffement climatique a des incidences sur la survie, la migration des espèces, avec notamment la progression des espèces vers le nord et en altitude (exemple de la chenille processionnaire du pin qui avance à une vitesse de 55 km/décennie et gagne 50 mètres en altitude au cours de la même période). La diminution de la biodiversité induit également une propagation d'espèces nuisibles.</p> <p>Des espèces invasives sont présentes sur le territoire. On peut noter l'apparition du moustique tigre dans la région. Arrivé en 2012 en Ardèche, il a progressé depuis sur la vallée du Rhône et dans les terres. Non seulement le moustique tigre va rapidement coloniser l'ensemble du département hormis les altitudes supérieures à 1000m, mais sa période de fortes nuisances, actuellement plutôt comprise entre juin et septembre, va s'étendre entre mai et novembre de chaque année voire au-delà (il est apparu dès la 2^e quinzaine d'avril en 2018).</p> <p>L'ambroisie est également très présente sur le territoire. Les concentrations du pollen de cette espèce dans l'air pourraient quadrupler en Europe d'ici 2050 (selon le CNRS) car cette espèce va coloniser d'autres régions (où le climat ne lui était pas favorable avant).</p>
Objectifs	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer une veille sur les espèces invasives • Développer des actions d'accompagnement de la population pour lutter contre ces espèces invasives
Contenu de l'action	
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place d'une consultation d'allergologie au Centre Hospitalier du Nord Ardèche face au besoin perçu sur le territoire (prévu) • Élaborer et mettre en place un plan de lutte contre les principales espèces invasives (ambroisie, moustique tigre...) Cette mise en œuvre passera par les actions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> * Améliorer la connaissance des espèces en faisant des suivis d'espèces nuisibles comme le frelon asiatique, l'ambroisie, le moustique tigre, la chenille processionnaire.... * Communiquer au grand public les gestes permettant d'éviter le développement des espèces invasives, * Mettre en application les obligations réglementaires (lutte contre l'ambroisie notamment) * Mettre en place des actions collectives et individuelles pour lutter contre le moustique tigre (entretien des toitures terrasses, vidange régulière des récipients et réservoirs artificiels), l'ambroisie... • Plan d'action de lutte contre la Renouée du Japon en cours (S3R).
Pilote(s)	Annonay Rhône Agglo et S3R
Partenaires	ARS, collectivités, services espaces verts et référents agricoles des communes, de la CA07, département de la Santé des Forêts, Centre Hospitalier du Nord Ardèche, MSA ...

Public	Tous publics
Calendrier	2022-2026
Critères d'évaluation	Plan de lutte élaboré Nombre d'espèces invasives suivies Nombre de réunions de sensibilisation Nombre d'actions de lutte mises en place